

REACTIION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 20, rue des Capucins, 20 66,
(Rue des Capucins)
TOURNAI, aux FLEURS, 10

PAIX DES ANNONCES
ANNONCES... 0 fr. 25 la ligne
PAGES DIVERSES... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

PAIX DES ANNONCES
ROUBAIX-TOURNAI
Tous soirs, à 10 h. 30 - Un an, 18 fr.
Nord et Département de Valenciennes
Tous soirs, à 10 h. 30 - Un an, 18 francs

LE ROYAL OUVRIER
Journal Républicain Quotidien

Les annonces sont reçues chez
M. G. DEBIEUX, 10, rue de Valenciennes,
Havre, place de la Bourse, 10.
Telephone

LE THEATRE

Quelle autre incident de notre histoire
militaire que celui qui vient d'avoir son
éclatant dénouement devant le Conseil
de guerre de la Seine ?

Nous faisons à ce sujet le compte de
l'indignation de l'armée et de la nation,
c'est-à-dire d'un indigne militaire, de la
plus pénible anglaise que puisse étreindre
un cœur de Français patriote.

Est-il donc vrai ? Dans cette armée
française, ni noble et si fière, il a pu se
trouver un soldat, un officier, pour trahir
la patrie ?

Nous avions eu, nous l'avons vu,
jusqu'à ce jour, une vague espérance.
Nous ne pouvions croire, pour l'honneur
de la France, à un crime aussi odieux
et aussi monstrueux.

Nous nous demandions si le capitaine
Dreyfus n'était pas la victime d'un épouvantable
erreur, d'un fatal concours de
circonstances dont il se trouvait devant
le conseil de guerre, devant ses pairs,
sollicité comme lui, camarades d'armes,
jugés d'aujourd'hui.

Mais tout d'un coup il est abandonné
à son sort.
Le capitaine Dreyfus est coupable.
Le capitaine Dreyfus a trahi sa patrie.
Sept officiers ont déclaré manifestement,
en leur nom, devant leur honneur
et devant leur conscience, que le capitaine
Dreyfus est coupable.

Est-il donc vrai ? Dans cette armée
française, ni noble et si fière, il a pu se
trouver un soldat, un officier, pour trahir
la patrie ?

NOS ÉPÎQUES
LE CAPITAINE DREYFUS devant le conseil de guerre
QUATRIÈME AUDIENCE

Paris, 22 décembre. — Le gouvernement
militaire de Paris a décidé hier que le deuxième
conseil de guerre qui devait être convoqué
au Châtelet-Midi se réunirait à une date
ultérieure, afin de permettre au premier conseil
de guerre, lequel est au 1^{er} de l'après-midi,
de terminer l'interrogatoire des témoins et
d'arriver à ses conclusions.

Cette audience a été, comme les précédentes,
très intéressante. Les débats ont été
très vifs. M. Demange a soutenu avec
une grande énergie les conclusions auxquelles
il est parvenu. Il a fait valoir que le capitaine
Dreyfus n'était pas coupable et qu'il était
la victime d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

Les membres ont été réunis à
l'heure de midi, à Paris, devant le
conseil de guerre de la Seine. Les débats
ont été très vifs. M. Demange a soutenu
avec une grande énergie les conclusions
auxquelles il est parvenu.

Le conseil de guerre de la Seine a
décidé hier que le deuxième conseil de
guerre qui devait être convoqué au
Châtelet-Midi se réunirait à une date
ultérieure.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

LECTURE DU JUGEMENT
au condamné
Cet arrêt a causé une profonde émotion.
Après que l'audience a été levée, le
commandant en chef est descendu dans
la cour de l'École de Cavalerie, où il
s'est rendu avec le capitaine Dreyfus.

Le capitaine Dreyfus a été conduit
dans la prison de la Santé. Il a été
très affecté par ce qui s'est passé.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

LA DÉCENTRALISATION

Le ministre de l'Intérieur a décidé
hier que le deuxième conseil de guerre
qui devait être convoqué au Châtelet-Midi
se réunirait à une date ultérieure.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

LA QUESTION POSÉE AU CONSEIL

Voilà tout ce que le conseil de guerre
de la Seine a décidé hier. Le deuxième
conseil de guerre qui devait être convoqué
au Châtelet-Midi se réunirait à une date
ultérieure.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

LA LOI CONTRE LA PRESSE

Le ministre de la Justice a décidé
hier que le deuxième conseil de guerre
qui devait être convoqué au Châtelet-Midi
se réunirait à une date ultérieure.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

LA DÉCENTRALISATION

Le ministre de l'Intérieur a décidé
hier que le deuxième conseil de guerre
qui devait être convoqué au Châtelet-Midi
se réunirait à une date ultérieure.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

LA QUESTION POSÉE AU CONSEIL

Voilà tout ce que le conseil de guerre
de la Seine a décidé hier. Le deuxième
conseil de guerre qui devait être convoqué
au Châtelet-Midi se réunirait à une date
ultérieure.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

LA LOI CONTRE LA PRESSE

Le ministre de la Justice a décidé
hier que le deuxième conseil de guerre
qui devait être convoqué au Châtelet-Midi
se réunirait à une date ultérieure.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.

Les erreurs de la "Dépêche"
M. Demange a soutenu avec une grande
énergie les conclusions auxquelles il est parvenu.
Il a fait valoir que le capitaine Dreyfus
n'était pas coupable et qu'il était la victime
d'un épouvantable erreur.